PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal

LAURAGAIS REVEL SORÈZOIS

#2

NEWSLETTER PLUi

Juin – Juillet 2019

EDITO

Le PLUi se déroule en plusieurs étapes : la première étape, celle du Diagnostic, vient d'être validée au printemps 2019. Il dresse un état des lieux du territoire en analysant de nombreuses données sur les 10 dernières années, afin d'identifier les enjeux en matière d'habitat, de démographie, d'environnement, de déplacements, d'économie ou encore de risques.

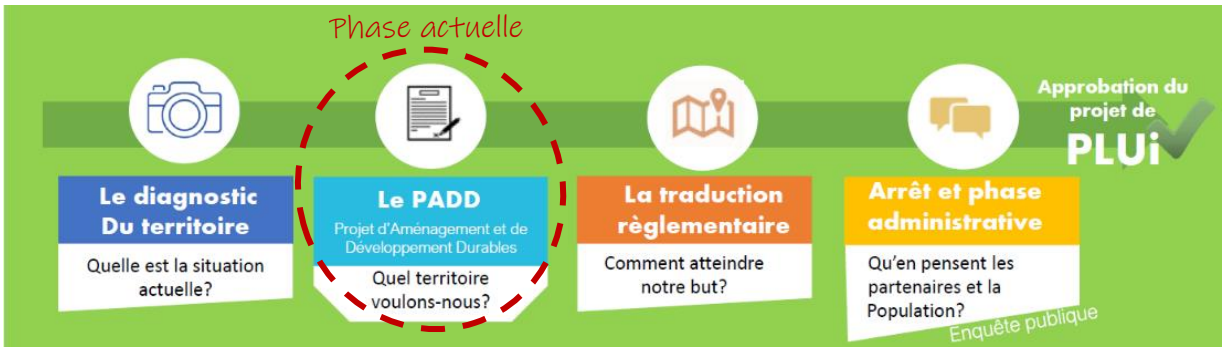

La phase de diagnostic de territoire vous a été présentée fin mars / début avril, lors de 4 réunions publiques. Ces réunions ont été l'occasion d'échanger sur cet état des lieux, en répondant aux questions et en relevant les remarques des participants. Plus de 120 personnes se sont mobilisées, avec de nombreuses contributions intéressantes. *Nous vous en remercions*. Vous pouvez désormais télécharger le compte-rendu des réunions publiques sur le site internet de la Communauté de Communes, dans la rubrique « *Grands Projets* » de la page d'accueil.

Le diagnostic complet (thématique et environnemental) reste consultable dans votre Mairie et au siège de la Communauté de Communes. Il n'est pas encore finalisé et sera amené à évoluer, notamment par la prise en compte des avis des partenaires et contributions des participants aux réunions publiques.

LA PROCHAINE ETAPE ?

Dès le mois d'avril, les élus ont commencé à travailler sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui est le **projet politique pour les 10 années** à venir. Véritable clef de voûte du PLUi, il fixe les **grandes orientations** en matière d'équipements, de consommation foncière, d'économie, de numérique ou encore de démographie. Ce PADD doit réunir les 28 communes autour d'orientations communes et **d'ambitions partagées**. Des réunions publiques de présentation du PADD seront prévues à l'automne prochain. Les dates vous seront communiquées dans la prochaine Newsletter PLUi…

Réunions publiques

Retrouvez-nous Sur Facebook

www-revel-lauragais.com

Lauragais Revel Sorèzois Communauté de Communes

Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois – 20 rue Jean Moulin, 31250 REVEL – 05.62.71.23.33

QU'EST-CE QUE LA TVB ?

Le diagnostic du PLUi comprend également une analyse fine de la **Trame Verte et Bleue** (TVB). Elément fondamental du diagnostic, elle identifie différents éléments naturels qui permettent, une fois reliés, la meilleure circulation possible pour les espèces animales. Ces éléments peuvent être très divers, que ce soit en Trame Verte : bois, alignements d'arbres, haies, massifs forestiers ou prairies, … Ou en Trame Bleue : cours d'eau, zones humides, mares et étangs, lacs. En effet, les animaux utilisent des milieux différents au cours de leur cycle de vie. Le maintien d'un réseau connecté de ces espaces permet de leur garantir une circulation continue.

L'enjeu de la constitution d'une Trame Verte et Bleue s'inscrit dans la préservation de la biodiversité, par le biais de **réservoirs de biodiversité** et des **corridors écologiques**. Outre la protection de la biodiversité qui demeure son objectif premier, la Trame Verte et Bleue permet un cumul de fonctions, et ceci en s'adaptant aux spécificités de chaque territoire : protection des sols (les bandes enherbées et boisements le long des cours d'eau limitent l'érosion et la dégradation des berges), amélioration de la qualité des cours d'eau, lutte contre les inondations, lutte contre les ravageurs de cultures, amélioration de la qualité de l'air, … La TVB contribue également à la qualité de notre cadre de vie, et améliore ainsi l'attractivité de notre territoire.

Les élus de la Communauté de Communes ont travaillé sur la TVB des communes durant le mois de Mai 2019. Une fois validées, les cartes TVB seront mises à disposition des habitants dans les Mairies du territoire.

LA TRAME VERTE ET BLEUE

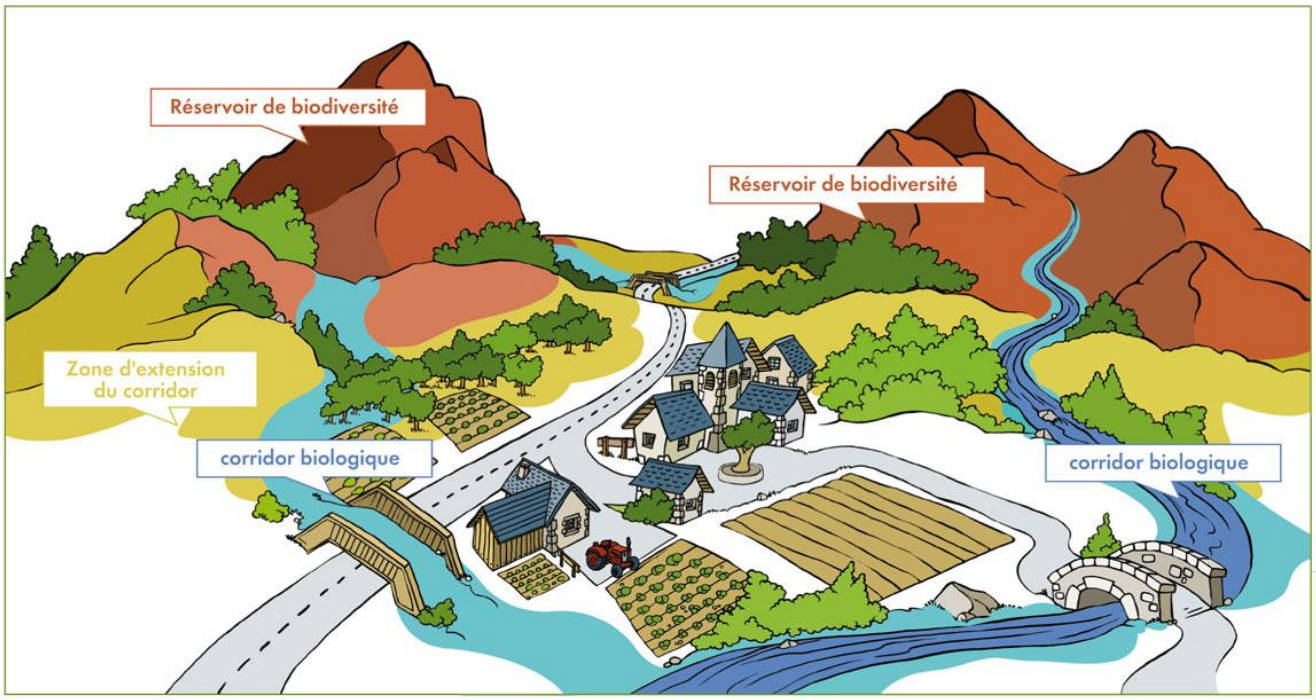

La zone d'extension du corridor est désormais appelée espace de perméabilité

Source : CEN Savoie-Métropole Savoie
Contrats de territoire Corridors biologiques Bauges-Chartreuse-Belledonne

La TVB pourra ainsi venir enrichir les prescriptions des futures zones Agricoles (A) et Naturelles (N), en prévoyant par exemple des zonage « indicé » TVB, afin de garantir la préservation de certains éléments naturels remarquables.

LE PLUi : COMMENT S'EXPRIMER ?

Pour toute contribution, remarque, suggestion ou requête, un **registre de concertation** est disponible dans chacune des Mairies du territoire, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes.

Par ailleurs, si vous avez un projet particulier ou une demande spécifique, vous pouvez également **écrire par courrier** au Président de la Communauté de Communes, 20 rue Jean Moulin, 31250 REVEL.

Retrouvez-nous
Sur Facebook

Le Saviez-Vous ?

Une **exposition temporaire** sur le PLUi circule dans les Mairies du territoire. Pour connaître son passage près de chez vous, vous pouvez vous renseigner sur le site internet de la communauté de Communes, ou dans votre Mairie.

www-revel-lauragais.com

Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois – 20 rue Jean Moulin, 31250 REVEL – 05.62.71.23.33

Lauragais Revel Sorèzois
Communauté de Communes